



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 27 juin 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h15

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; MAIRE Pierre suppléant de Monsieur CHOPARD Félix ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; DUSSAUCY Nadine ; LAMBERT Marie ; MAILLARD Valérie ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ;

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : FIÉTIER Vincent

Procuration de vote :

Mandant : Marie LAMBERT

Mandataire : Guillaume BAILLY

COMPOSTAGE - VALORISATION ORGANIQUE

MODIFICATION DU CHAMP D'APPLICATION DES TARIFS DE VENTE DE COMPOSTEURS

Rapporteur : Madame Claudine CAULET, Vice-Présidente

I. TARIF DE VENTE DES MATÉRIELS DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, une réflexion a été engagée sur la prise en compte des biodéchets des producteurs professionnels, selon les quantités produites.

Pour les producteurs « assimilables » (quantités de biodéchets équivalentes à celles produites par des ménages), disposant d'un contrat de collecte auprès d'un des EPCI adhérent, la collectivité est tenue de leur proposer une solution de gestion séparée des biodéchets, au même titre que pour les ménages.

Il est donc proposé d'élargir le champ d'application des tarifs 2023, afin de permettre aux producteurs professionnels assimilables, disposant d'un contrat RI, d'acquérir des matériels de compostage au même tarif que les ménages. Par analogie aux sites de compostage collectifs des copropriétés, il est proposé d'ouvrir la possibilité aux producteurs professionnels d'acquérir des grilles anti-rongeurs pour leurs sites de compostage en établissement.

II. PROPOSITION DE TARIFS 2023 POUR LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS ET LOMBRICOMPOSTEURS

Public concerné :

- habitants du SYBERT, soit en maison, soit en immeuble de moins de 10 logements, directement ou via l'EPCI membre du SYBERT ou commune du SYBERT par application d'une convention de revente.
- Producteurs professionnels (associations, entreprises, services publics) implantés sur le territoire du SYBERT, disposant d'un contrat de collecte de leurs déchets auprès d'un EPCI adhérent, et produisant des biodéchets assimilables à ceux d'un ménage en nature et quantité

Modèles proposés :

- composteur en bois Gardigame, 2 tailles possibles (300 L et 600 L)
- composteur en plastique (attribution du marché en cours), 2 tailles possibles (300 L et 600 L)
- lombricomposteur Ecoworm's (format rond)
- grilles anti-rongeurs, 2 tailles possibles (300 L et 600 L) : pour copropriétés de moins de 10 logements ou compostage en établissement uniquement

Les tarifs de vente des composteurs individuels proposés pour 2023 sont détaillés ci-dessous :

DÉSIGNATION	TARIF 2022 pour mémoire (€ TTC)	PRIX D'ACHAT (€ TTC)	COÛT RESIDUEL SYBERT (calculé en HT)	TARIF 2023 (€ TTC)	TARIF 2023 (€ HT)
Composteur en bois petit modèle (environ 300L) + seau	40 €	65,70 €	21,41 €	40 €	33,33 €
Composteur en bois grand modèle (environ 600L) + seau	50 €	81,37 €	26,14 €	50 €	41,67 €
Composteur en plastique petit modèle (environ 300L) + seau	28 €	28,09 €	0,08 €	28 €	23,33 €
Composteur en plastique grand modèle (environ 600L) + seau	40 €	49,63 €	8,03 €	40 €	33,33 €
Aérateur de compost	15 €	27,12 €	10 €	15 €	12,50 €
Lombricomposteur	52 €	84,00 €	26,70 €	52 €	43,33 €
Bioseau	2 €	2,28 €	0,23 €	2 €	1,67 €
Grille anti-rongeur 300L	/	61,53 €	11,50 €	42 €	35 €
Grille anti-rongeur 600L	/	66,82 €	13,00 €	45 €	37,50 €

III. TARIF DE VENTE DES MATÉRIELS DE COMPOSTAGE POUR LES COMMUNES, POUR LEUR BESOIN PROPRE

Certaines communes nous ont également sollicités pour acheter des matériels à tarifs subventionnés, qui n'étaient jusqu'à présent vendus qu'aux particuliers :

- lombricomposteurs (Ville de Besançon, pour la Citadelle)
- aérateurs de compost (plusieurs communes, pour la gestion des sites en école notamment).

Il est donc décidé d'intégrer dans les tarifs de vente aux communes ces équipements.

Tarifs 2023 pour la vente de matériels de compostage pour les communes du territoire du SYBERT, pour leurs besoins propres (établissements scolaires, équipements communaux.

DÉSIGNATION	Tarif 2022 pour mémoire (€ TTC)	PRIX D'ACHAT (€ TTC)	COÛT RESIDUEL SYBERT (calculé en HT)	TARIF 2023
Composteur en bois 300 L + seau	50 €	65,70 €	13,83 €	40 € TTC soit 33,33 € HT
Composteur en bois 600 L + seau	60 €	81,37 €	17,35 €	50 € TTC soit 41,67 € HT
Composteur en bois 1000 L + seau	190 €	280,35 €	53,57 €	190 € TTC soit 158,33 € HT
Grille anti-rongeurs pour bac 300 L	42 €	61,53 €	11,50 €	42 € TTC soit 35 € HT
Grille anti-rongeurs pour bac 600 L	45 €	66,82 €	13,00 €	45 € TTC soit 37,50 € HT
Grille anti-rongeurs pour bac 1000 L	77 €	112,46 €	20,83 €	77 € TTC soit 64,17 € HT
Bioseau seul	<i>Non prévu</i>	2,28 €	0,23 €	2 € TTC soit 1,67€ HT
Lombricomposteur	<i>Non prévu</i>	84,00 €	26,70 €	52 € TTC soit 43,33 € HT
Aérateur de compost	<i>Non prévu</i>	27,12 €	10 €	15 € TTC soit 12,50 € HT

A l'unanimité, le Comité Syndical arrête :

- **les tarifs des composteurs individuels en bois et en plastique, des bioseaux, des aérateurs, des lombricomposteurs et grilles anti-rongeurs pour les producteurs professionnels, selon les termes ci-dessus,**
- **les tarifs pour la vente de matériels de compostage aux communes pour leurs équipements communaux.**

Les tarifs seront applicables dès que la décision du Comité Syndical sera exécutoire après visa de la Préfecture.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
FIÉTIER Vincent

